

ARRÊTÉ N°2022-01

Le Président du SYDELON

- VU l'article L. 5211-9 du Code général des collectivités territoriales ;
- VU la délibération n° 2020-13 du 23 septembre 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,
- VU la délibération n° 2020-15 du 23 septembre 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection des Vice-Présidents du SYDELON
- VU la délibération n° 2020-17 du 23 septembre 2020 fixant le montant des indemnités de fonctions du Président et des Vice-Présidents à compter du 23 septembre 2020,

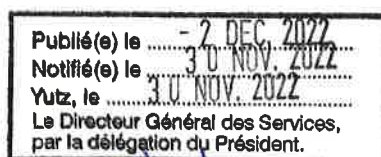
CONSIDÉRANT la possibilité pour le Président de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Vice-Présidents pour assurer la bonne marche de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que l'importance et la complexité des dossiers du SYDELON rendent nécessaires une collaboration active et présente des Vice-Présidents ;

ARRÊTE

Article 1 : Madame Patricia RENAUX, 1^{ère} Vice-Présidente, reçoit délégation de fonctions du Président, sous sa surveillance et sa responsabilité et concurremment avec lui, pour :

- la mise en place d'une filière de biodéchets sur le territoire du SYDELON.




Stéphanie SIEBERT

Article 2 : Le présent arrêté sera :

- Notifié à l'intéressée ;
- Transmis au représentant de l'État ;
- Transmis au comptable du SYDELON ;
- Publié.

Fait à Yutz, le 30 novembre 2022

Le Président,



A handwritten signature in black ink, appearing to be "MP" with a long horizontal stroke extending to the right.

Michel PAQUET

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

Notifié à l'intéressée le : 30 novembre 2022

Signature de la Vice-Présidente :

Patricia RENAUX

A handwritten signature in black ink, appearing to be "PR" with a long vertical stroke extending downwards.